

Temps de parole : 03 Minutes

Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord féliciter la délégation des Îles Marshall, pour son engagement constructif dans le processus de l'examen périodique universel mis en avant par sa présentation exhaustive de son rapport national et les recommandations consignées par le Groupe de travail.

A travers de son examen, ce pays a démontré un engagement ferme pour le développement social, économique de ses habitants. Cet engagement s'est concrétisé par l'adoption du Plan stratégique national (2015-2017), conçu comme un cadre qui permettra de coordonner au niveau national les buts et les objectifs de développement à moyen terme et sera continuellement mis à jour afin de tenir compte des objectifs à plus longue échéance.

Le Maroc salue la participation active des autorités à la visite du Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux et à l'examen par le Conseil des droits de l'homme du rapport portant sur cette visite.

Le Maroc salue les efforts et les mesures concrets prises par le Gouvernement des îles Marshall, en vue d'adhérer aux principaux instruments internationaux des droits de l'Homme, dont la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et au Protocole facultatif s'y rapportant ;

- la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
- le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;

le Maroc félicite le îles Marshall pour les mesures législatifs mises en œuvre pour le renforcement de l'arsenal juridique interne dans le domaine des droits de l'Homme. Je cite à cet égard, le nouveau code pénal de 2011.

En matière de politiques publiques, le Maroc salue la mise en œuvre de plusieurs stratégies, notamment :

- la politique relative au genre, élaborée conformément au Plan stratégique national et qui a pour but de guider le processus d'élaboration des lois, des politiques, des procédures et des pratiques qui répondront aux besoins, aux priorités des femmes et viseront à éliminer concrètement toutes les formes de discrimination et d'inégalité.

- La Politique nationale pour un développement tenant compte de la question du handicap (2014-2018),
- La Stratégie nationale en matière de santé de la procréation (2014-2016).
- La stratégie triennale (2014-2016) pour la prévention des grossesses précoces.
- Le Plan national d'action conjoint (2014-2018) pour l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe.

Enfin, le Maroc recommande à la République des Îles Marshall de :

1. poursuivre ses efforts pour le renforcement de l'arsenal juridique et institutionnel dans le domaine des droits de l'homme ;
2. renforcer la coopération et le partenariat, y compris avec le HCDH, en vue de poursuivre la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'handicap, de santé, et de gestion des risques de catastrophes.

Je vous remercie